

| | |
|---|--|
| Jeudi 4 novembre 2021 | Ouverture de la plateforme Info mobilité accessible entre 9 h 30 et 19 h au 01 55 55 44 44 |
| Mardi 9 novembre 2021 à 12 heures (heure métropole) | Ouverture des inscriptions dans l'application Siam |
| Mardi 30 novembre 2021 à 12 heures (heure métropole) | Clôture des inscriptions dans l'application Siam et fermeture de la plateforme Info mobilité |
| À compter du Mercredi 1 ^{er} décembre 2021 | Envoi par les services départementaux des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat |
| Mercredi 8 décembre 2021 au plus tard | Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux directions des services départementaux de l'éducation nationale (cachet de la Poste faisant foi) |
| Mardi 18 janvier 2022 au plus tard | Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale |
| Mercredi 19 janvier 2022 | Affichage des barèmes dans Siam |
| Du mercredi 19 janvier au mercredi 2 février 2022 | Phase de sécurisation et de correction des barèmes par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés |
| Lundi 7 février 2022 | Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque IA-Dasen. Ils ne sont plus susceptibles d'appel. |
| Jeudi 10 février 2022 | Date limite de réception par les services départementaux des demandes d'annulation de participation (cachet de la Poste faisant foi) |
| Mardi 1 ^{er} mars 2022 | Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation |